



DUBLIN
Front Line Defenders – Head Office
First Floor, Avoca Court
Temple Road, Blackrock
Co. Dublin, A94 R7W3, Ireland

info@frontlinedefenders.org
www.frontlinedefenders.org

phone +353 1 212 3750
fax +353 1 212 1001

BRUSSELS
Front Line Defenders – EU Office
Square Marie-Louise 72
1000 Brussels
Belgium

euoffice@frontlinedefenders.org
www.frontlinedefenders.org

phone +32 2 230 9383
fax +32 2 230 0028

20 Décembre 2022

Sahara occidental : L'acharnement judiciaire se poursuit à l'encontre de la défenseure des droits humains Jamila Mojahid : sixième report d'audience

Le 5 décembre 2022, la tenue de l'audience dans l'affaire de **Jamila Mojahid** a été reportée pour la sixième fois d'affilée, et reprogrammée pour le 26 décembre 2022. L'acharnement judiciaire contre la défenseure des droits humains sahraouie se poursuit depuis le 9 mai 2022. Jamila Mojahid est accusée d'"outrage à agent public dans l'exercice de ses fonctions".

[Jamila Mojahid](#) est une défenseure des droits humains sahraouie dont l'action se focalise sur la promotion du droit à l'autodétermination du peuple sahraoui. Elle est la vice-présidente de la section de Laâyoune de l'Association Marocaine des Droits Humains (AMDH). Elle est également membre du Collectif des défenseurs sahraouis des droits de l'homme (CODESA). Jamila Mojahid a été confrontée à différentes formes de harcèlement de la part des forces de sécurité marocaines en raison de son activité de défense des droits humains, en l'occurrence la détention et l'acharnement judiciaire.

Le 5 décembre 2022, le tribunal de première instance de Laâyoune a reporté l'audience dans l'affaire de la défenseure sahraouie des droits humains Jamila Mojahid au 26 décembre 2022. Le report est dû à la non-présence de l'officier de police marocain qui est nommé comme témoin de l'accusation dans l'affaire. Il s'agit du sixième report consécutif des audiences du tribunal dans l'affaire Jamila Mojahid. La même audience était censée avoir lieu le 16 mai 2022.

Le 9 mai 2022, Jamila Mojahid a été libérée sous caution pour un montant de 3 000 dirhams (environ 270 euros). La défenseure des droits humains et son père, qui ont tous deux été arrêtés le 3 mai 2022, ont été conduits au département de la police de Laâyoune où un procès-verbal d'interrogatoire de police a été établi sous l'accusation d'"outrage aux fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions". Ils ont tous deux été libérés dans la soirée du même jour, mais Jamila Mojahid a été convoquée par le même poste de police le 9 mai 2022. Le 9 mai 2022, la défenseure des droits humains a appris qu'une procédure judiciaire avait été engagée contre elle sur la base de la même accusation. Jamila Mojahid a été placée en détention et traduite devant le tribunal de première instance de Laâyoune. Elle a bénéficié d'une liberté provisoire moyennant le paiement d'une caution le même jour.

Jamila Mojahid a été arrêtée et détenue le 3 mai 2022 après que les forces de sécurité marocaines l'aient attaquée avec une autre défenseure des droits humains sahraouie, Alrokby Alkhalifa, et son enfant de 6 ans. Les forces de sécurité ont poursuivi et arrêté le véhicule dans lequel ils se trouvaient, ont cassé le pare-brise et ont violemment arrêté Jamila Mojahid. Les forces de sécurité avaient tenté d'arrêter l'enfant de 6 ans, qui est également le fils d'un autre défenseur des droits de

l'homme sahraoui, [Ali Salem Tamek](#). Le père de Jamila Mojahid, Al-Hussein Mojahid, a été arrêté plus tard le même jour.

La défenseure des droits humains Jamila Mojahid aurait été harcelée à plusieurs reprises en raison de son action légitime de promotion des droits humains du peuple sahraoui. Plusieurs rapports font état de menaces, d'attaques et de harcèlement à l'encontre de femmes et d'hommes sahraouis défenseurs des droits humains, membres de l'AMDH-Laayoune et du CODESA, ainsi que leurs familles. Il s'agit d'une pratique d'intimidation et d'inhibition continue des forces de sécurité marocaines pour les intimider et inhiber leur travail en faveur des droits humains.

Front Line Defenders est profondément préoccupée par l'acharnement perpétré à l'encontre de la défenseuse des droits humains Jamila Mojahid et croit qu'il est uniquement motivé par son action pacifique et légitime en faveur des droits humains.

Front Line Defenders demande instamment aux autorités marocaines de :

1. Abandonner immédiatement toutes les charges contre Jamila Mojahid ;
2. Mener une enquête immédiate, complète et impartiale sur les atteintes perpétrées le 3 mai 2022, à l'encontre de la défenseuse des droits humains Jamila Mojahid, dans le but d'en publier les résultats et de traduire les responsables en justice, conformément aux normes internationales ;
3. Garantir en toutes circonstances que toutes les défenseuses et tous les défenseurs des droits humains au Sahara occidental puissent mener leurs activités légitimes de défense des droits humains sans crainte de représailles et sans aucune restriction, y compris l'acharnement judiciaire.